FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	509
Moto-Club	MOTO CLUB RABASTINOIS
N° d'affiliation	C0745
Date	DIMANCHE 12 AOÛT 2018
Lieu	MIREPOIX SUR TARN (31)
Organisateur technique	M VINZELLE LAURENT
E-mail	motoclubrabastinois@wanadoo.fr
Téléphone	05 63 33 87 80

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CAUSSIGNAC Bernard	Licence : 124059
Président du Jury ou Arbitre*	DELPON Jean-Luc	Licence : 008362
Membre du Jury	GAZAGNE Anne-France	Licence : 011259
Membre du Jury	ROUCARIES Gérard	Licence : 263052
Commissaire technique responsable	BOY Daniel / SEBASTIEN Maurice	Licence : 215067 / 022118
Responsable du chronométrage	LMOC / TIGNERES Elodie	Licence : 151361

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Occitanie Quad	16 ans		250cc à 525cc	NJ3C-NCO-LUE-INTER
Pyrénées Open	15 ans		A partir de 140cc	NJ3C-NCO-LUE-INTER
Pyrénées 125cc	13 ans		125cc 2T	NJ3C-NCO-LUE-INTER
				Tarif : 42€ (dont transpondeur 5€)
				+20€ à partir de J-15
Coupe de la ville	15 ans		MX1-MX2-MX3	NCO-LUE-INTER
				Tarif : 42€ (dont transpondeur 7€)

Engagement :

Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/

Contact ----------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€ / 7€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Jean BERGRASER**

Nombre de secouristes **13**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Hôpital le plus proche ..... **L'Union (31)**

Temps de trajet (en min) ..... **30 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Motocross**

Adresse ..... **Terre Blanque, 31340 Mirepoix-sur-Tarn**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1800 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **33 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **125 m**

Nombre d'OCP* **15**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16 mai 2018	Date : Le 25/05/2018	Date : 30/05/2018
MOTO CLUB RABASTINOIS FFM-LMOC	PC/ Cug ABADIE	Numéro : 18/0556
	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

RECU le
16 MAI 2018

MOTOCROSS DU MOTO-CLUB RABASTINOIS

Dimanche 12 août 2018

Samedi 11 août de 14h à 19h : Contrôles administratifs et techniques.

Début	Fin	Déroulement	Catégories	Durée
7h00	**9h00**	**Contrôles administratifs Contrôles techniques**	**Toutes catégories**	**2h00**
8h30	8h45	Essais libres 10' Test départ 5'	Coupe de la ville Série 1	15'
8h50	9h05	Essais libres 10' Test départ 5'	Coupe de la ville Série 2	15'
9h10	9h40	Essais	Championnat Pyrénées 125cc	30'
9h45	10h15	Essais	Championnat Pyrénées Open	30'
10h20	10h50	Essais	Championnat de Ligue Occitanie Quad	30'
10h55	**11h10**	**Pause**	**Entretien de la piste**	**15'**
11h15	11h30	Essais chronométrés	Coupe de la ville Série 1	15'
11h35	11h50	Essais chronométrés	Coupe de la ville Série 2	15'
11h55	**13h25**	**Pause**	**Repas Entretien de la piste**	**1h30**
13h30	13h50	Manche 1	Coupe de la ville Groupe A	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Coupe de la ville Groupe B	15' + 1T
14h20	14h45	Manche 1	Championnat Pyrénées 125cc	20' + 1T
14h50	15h15	Manche 1	Championnat Pyrénées Open	20' + 1T
15h20	15h40	Manche 1	Championnat de Ligue Occitanie Quad	15' + 1T
15h45	**15h55**	**Pause**	**Entretien de la piste**	**10'**
16h00	16h20	Manche 2	Coupe de la ville Groupe A	15' + 1T
16h25	16h45	Manche 2	Coupe de la ville Groupe B	15' + 1T
16h50	17h15	Manche 2	Championnat Pyrénées 125cc	20' + 1T
17h20	17h45	Manche 2	Championnat Pyrénées Open	20' + 1T
17h50	18h10	Manche 2	Championnat de Ligue Occitanie Quad	15' + 1T
18h30		**Remise des prix**	**Toutes catégories**	

Essais---------- 5' de tests départs + 10' essais libres + 15' essais chronométrés

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Version LMOC du 30/04/2018 16:59

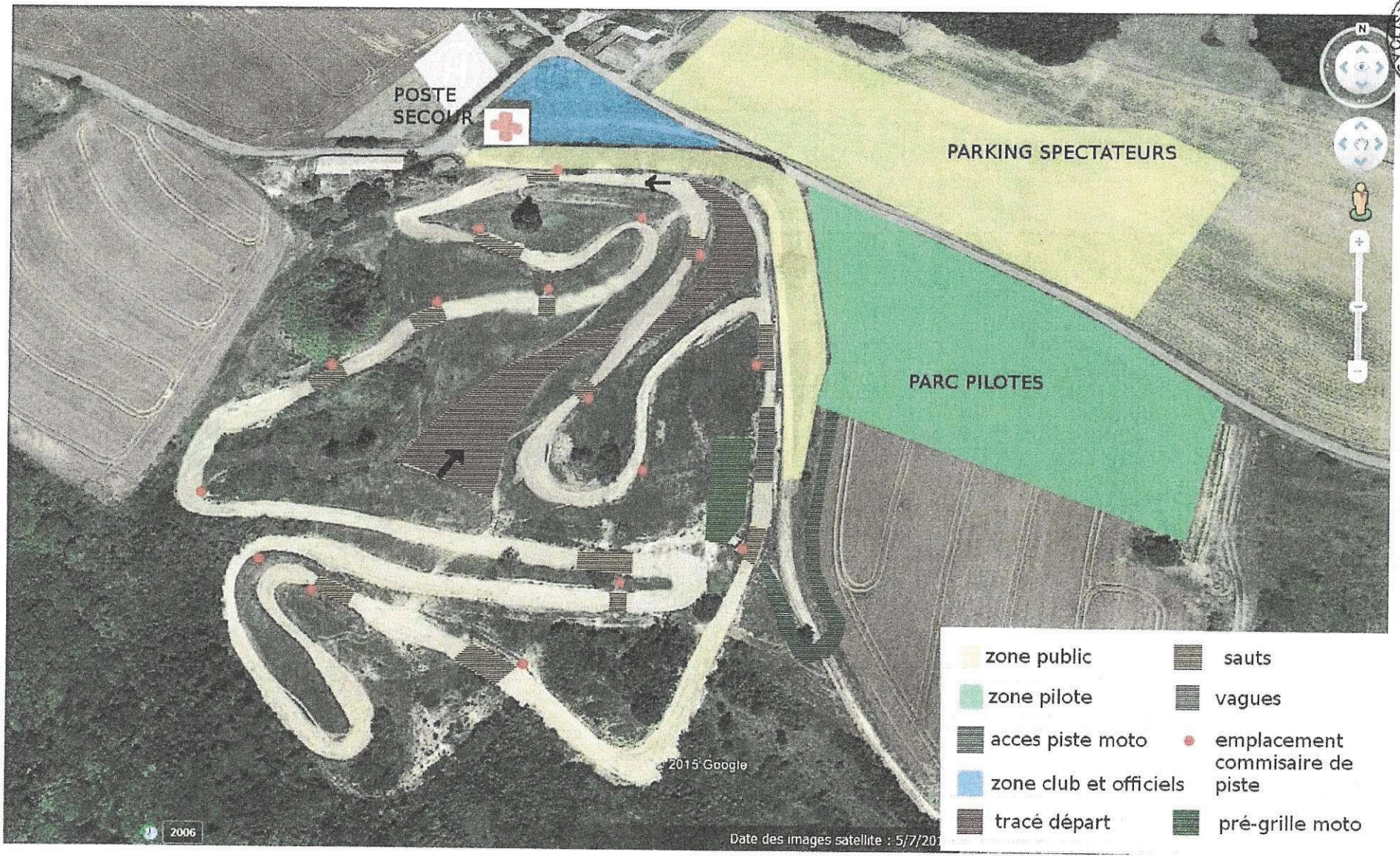

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB RABASTINOIS
54 rue du Pont du murel
81800 RABASTENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO843** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross**» se déroulant **du 11/08/2018 à 14h00 au 12/08/2018 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 11/05/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 36 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA